



L'ACTUALITÉ

LA VOIX DES ARTISANS DU BÂTIMENT S'EXPRIME AU SALON DES MAIRES DE FRANCE

Cette semaine se tenait le congrès et le Salon des Maires de France à l'occasion duquel l'U2P a proposé 25 tables rondes dont 5 organisées par la CAPEB.

La CAPEB était présente cette année au Salon des Maires de France en proposant plusieurs tables rondes sur le stand de l'U2P. L'événement reste un moment très opportun pour porter la voix des entreprises artisanales du bâtiment devant un très grand nombre de Maires, de députés, de sénateurs et de personnalités publiques locales, autrement dit, les interlocuteurs privilégiés de nos entreprises mais également du Réseau CAPEB tout entier. Près de 50 000 acteurs territoriaux étaient ainsi attendus par les organisateurs.

Le salon organisé dans le cadre du congrès de l'AMF n'accueillait pas moins de 1 200 exposants et a été le théâtre de très nombreuses prises de parole au travers des espaces d'animation prévus à cet effet mais également sur les stands des exposants comme cela était le cas pour l'U2P.

Les organisations membres de l'U2P avaient toutes décidé d'organiser des tables rondes pour valoriser leurs problématiques les plus prégnantes, celles qui relèvent de la compétence des Communes et Communautés de Communes.

Pour sa part, la CAPEB avait fait le choix de proposer une table ronde sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, immense chantier qui vise plus de 40 000 établissements

et qui, pour beaucoup, seront réalisés par les entreprises artisanales. Reste que la question du financement pourrait, encore une fois, ralentir considérablement les objectifs. Pour en parler aux côtés de David Morales, nous avons invité le Directeur des prêts à la Banque des Territoires Kosta Kastrinidis, le député David Amiel et Dominique Riquier-Sauvage architecte DPLG. ([revoir ici cette table ronde](#)). La CAPEB avait également choisi de revenir sur les enjeux du patrimoine bâti et plus particulièrement sur l'intérêt, pour un Maire, de restaurer son patrimoine religieux. Le sujet a été débattu par notre administrateur confédéral en charge du patrimoine Éric Le Dévéhat, et nos invités : la sénatrice de l'Ardèche Anne Ventalon, co rapporteure du rapport parlementaire paru en juillet 2022 et intitulé « patrimoine religieux en péril : la messe n'est pas dite », le Père Gautier Mornas, responsable du département Art sacré de la conférence des évêques de France et secrétaire des États généraux de l'Église et Alain Larqué, Maire de Labroquère. On rappellera à ce propos que le Président de la République a annoncé, en septembre dernier, une série de mesures destinées à faciliter la restauration des édifices religieux et notamment : l'organisation d'une

collecte visant à mobiliser 200 millions d'euros par an pour le patrimoine religieux des communes de moins de 10 000 habitants, des dons qui bénéficient désormais d'une déductibilité fiscale renforcée. Le chef de l'État avait aussi annoncé le lancement d'une campagne de protection avec de nouveaux classements ou de nouvelles inscriptions aux monuments historiques ciblant les constructions des XIX^e et XX^e siècles.

Il avait enfin rendu les lieux de culte éligibles aux aides pour les travaux de rénovation énergétique ([revoir ici cet échange](#)). Cette table ronde a été introduite par une vidéo enregistrée par Stéphane Bern dont nous avons recueilli le témoignage ([la voir ici](#)).

Autre sujet d'actualité que la CAPEB a voulu porter à l'occasion du congrès de l'AMF : l'accessibilité. La table ronde que nous avons proposée à ce sujet était intitulée « Bien vieillir chez soi : aménagement du logement, soins à domicile, portage des repas » et a donné lieu à des échanges entre la première vice-présidente Corine Postel qui a présenté les grands axes de la position de la CAPEB en matière d'accès au marché de l'accessibilité pour les entreprises artisanales à la veille de la mise en œuvre de Ma Prime Adapt'.

(Suite p. 4)

RÉSEAU

SIMPLIFICATIONS : LA CONSULTATION DU RÉSEAU CAPEB EST LANCÉE !

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, la CAPEB nationale a lancé une consultation de l'ensemble du Réseau CAPEB (élus et collaborateurs) sur sa plateforme CAPEB COLLECTIF en vue de recueillir l'avis, les priorités et les propositions de tous en matière de simplification.

L'objectif étant double : valider ensemble nos priorités pour les porter ensuite à la connaissance d'une part, des Préfets qui sont chargés d'organiser des réunions avec les acteurs locaux afin de recueillir leurs propositions de simplifications, et d'autre part, de nos adhérents afin qu'ils puissent les proposer à leur tour sur la plateforme mise en place par le Gouvernement. [Accédez ici à notre consultation.](#)



→ CAP CAPEB : DERNIÈRE ÉTAPE DE L'EXPÉRIMENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL « CAPITALISER ET PARTAGER » SUR LES CHANTIERS 1 ET 10

Dans le cadre de ce chantier CAP CAPEB, les CAPEB Haute-Garonne, Grand Paris et Morbihan ont participé à la description de leurs initiatives sur le thème suivant « informer les adhérents et les non adhérents sur les services proposés au sein de sa CAPEB ».



Elles partageront, sous forme de session de retour d'expériences, avec l'ensemble du réseau les objectifs, étapes clés, moyens, résultats ainsi que le mode opératoire pour pouvoir s'en inspirer.

Vous êtes invités à **vous connecter le 27 novembre prochain de 11h à 12h** pour participer également à cette expérimentation. [En savoir plus ici.](#)

ÉCONOMIE

→ PARCOURS DE TRAVAUX ET OUVERTURE À L'HYBRIDE : UN PROJET D'ARRÊTÉ ACTE UN PAS VERS LES PROPOSITIONS DE LA CAPEB

On notera avec une certaine satisfaction que l'État entend, au moins partiellement, notre demande maintes fois répétée, d'ouvrir aux ménages la possibilité de réaliser leurs travaux en plusieurs fois.

Un projet d'arrêté prévoit l'instauration d'un parcours de travaux, certes beaucoup trop réduit et encadré pour le moment, mais qui constitue une étape importante dans la prise en considération du nécessaire pragmatisme dont il faut faire preuve pour les travaux d'ampleur. Ainsi, les rénovations des logements classés E, F ou G pourront être effectuées en deux fois mais devront gagner au moins 2 niveaux (soit B pour les logements E, C pour les logements F et G) et intégrer deux gestes d'isolation au moins. Même si les conditions sont trop restrictives, la référence claire à un parcours de travaux est un début ! Autre point de satisfaction : si les chaudières gaz ne pourront plus être installées dans le neuf – ce que nous regrettons parce qu'il n'y a, parfois, pas d'autres solutions – les pompes à chaleur hybrides pourront l'être si les apports en gaz ne dépassent pas 30 % des besoins annuels.

Par ailleurs, l'obligation de recourir à un MAR « Mon Accompagnateur Rénov' » se fera à partir de nouveaux critères à compter du 1^{er} janvier prochain. Jusqu'ici, il fallait faire appel à ces acteurs si les travaux de rénovation énergétique impliquaient 2 gestes, un coût

total à 5 000 € et un montant de prime supérieur à 10 000 €.

Ces critères ne seront désormais plus appliqués. Au 1^{er} janvier 2024, les MAR seront obligatoires pour tous les ménages qui auront opté pour le parcours accompagné de MaPrimeRénov', c'est-à-dire qui auront choisi d'engager plusieurs gestes permettant de gagner plusieurs niveaux de DPE. Concernant cette évolution d'ampleur, la CAPEB n'a eu de cesse, depuis plusieurs mois, d'alerter les pouvoirs publics, malheureusement sans succès à ce jour, sur le fait que jamais l'ANAH

ne disposera, au 1^{er} janvier 2024, du personnel compétent en nombre suffisant partout sur le territoire pour répondre à la demande des particuliers.

Au surplus, l'Anah sera seule à pouvoir valoriser les certificats d'économies d'énergie pour les rénovations d'ampleur des résidences principales, laissant aux obligés les seules résidences secondaires et les logements sociaux, avec pour eux l'obligation de réaliser des contrôles sur site systématiques pour éviter les fraudes. Obligation que n'aura pas l'ANAH ! Un non-sens de plus.



SOCIAL

→ ASSURANCE CHÔMAGE : CE QU'IL FAUT RETENIR DU NOUVEL ACCORD

Les partenaires sociaux ont conclu leur cycle de négociations pour définir la trajectoire financière du régime pour la période 2023/2026 par un accord qu'il aura été bien difficile de finaliser.

La négociation avait mal commencé, les partenaires sociaux contestant les prévisions financières présentées par l'État, jugées trop optimistes, ainsi que le document de cadrage de ces négociations qu'ils ont rejeté.

L'État, en effet, entendait ponctionner le régime considérant que la réforme des règles d'indemnisation des chômeurs imposée l'an dernier générerait des excédents qu'il souhaite utiliser pour financer France Compétences et France Travail. Les partenaires sociaux se sont opposés à cette ponction – évaluée à 800 millions d'euros et à toute forme de participation de l'Unedic à l'équilibre budgétaire de France Compétences. Ils ont souhaité que ces fragiles excédents permettent avant tout de désendetter le régime, un avis partagé par l'U2P qui aurait souhaité aussi un soutien à la formation par l'apprentissage.

Dans ces négociations, l'U2P a bataillé pour s'opposer à toute augmentation des cotisations des entreprises, militant au contraire pour un abaissement de leurs charges. Les organisations patronales ont ainsi obtenu la suppression de la sur-contribution exceptionnelle temporaire de 0,05 point qui aurait dû disparaître en 2020.

Finalement, le projet d'accord prévoit un ajustement des règles d'indemnisation pour tenir compte des publics les plus fragiles et pour améliorer le taux d'emploi des seniors en tenant compte de l'allongement des carrières imposés par la loi Retraite.

Il prévoit également de simplifier les règles d'indemnisation pour les rendre plus lisibles. Les négociations ont par ailleurs abouti à des avancées concernant le bonus-malus. Ainsi, le périmètre des fins de contrats de travail



est révisé pour tenir compte du fait que de nombreuses ruptures sont indépendantes de la volonté des employeurs qui se trouvaient ainsi pénalisés. Les fins de CDD ou CTT de remplacement, de contrats saisonniers, les ruptures conventionnelles, les licenciements pour inaptitude non professionnelle et ceux faisant suite à une faute lourde, ne seront donc plus prises en compte pour l'application du bonus-malus. Et seules les fins de contrat de travail d'une durée inférieure à 1 mois sont prises en compte.

L'U2P a signé cet accord que 3 organisations de salariés ont déclaré vouloir signer également (CFDT, FO et CFTC), la CGC et la CGT ayant décidé le contraire. Quant au Ministère du Travail, il a fait savoir qu'il se réservait le temps de l'étudier avant de donner son agrément. À suivre donc !

→ UN COUP DE POUCE POUR FINANCER LES TRAVAUX DANS LES PETITS ERP

Un fonds territorial d'accessibilité vient d'être créé en vue d'aider les petits Établissements recevant du public à financer les travaux d'accessibilité qu'ils ont l'obligation de réaliser depuis la loi de 2005.

Le Ministre chargée des PME, Olivia Grégoire et son homologue aux Personnes handicapées, Fadila Khattabi, en ont fait l'annonce le 2 novembre. Les entreprises peuvent soumettre leur demande, dès aujourd'hui, sur le guichet de l'Agence de services et de paiement. Sont concernés les commerces, les cabinets médicaux, les hôtels et restaurants, et tous les lieux publics du quotidien. Ce nouveau fond est doté d'une enveloppe de 300 millions d'euros ouverts 5 ans pour tous les établissements recevant du public de catégorie 5. Le fond financera jusqu'à 50 % des dépenses engagées dans la limite d'un plafond global de 20 500 €.

300 millions

Les bénéficiaires pourront faire la demande d'une avance correspondant à 30 % du montant de l'aide qui sera accordée. Les critères pour bénéficier du fond tout d'abord de relever de la catégorie 5 des ERP privés (et plus spécifiquement aux types M (magasins de vente), N (restaurants ou débits de boissons), O (hôtels et pensions de famille) et W (établissements bancaires), avoir projet de mise en accessibilité totale ou partielle,

C'EST L'ENVELOPPE DÉBLOQUÉE PAR L'ÉTAT POUR FINANCER L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES, HÔTELS ET RESTAURANTS

être une petite ou moyenne entreprise (C'est-à-dire avoir moins de 250 salariés et un chiffre d'affaires annuel hors taxe inférieur à 50 M€ ou un bilan total inférieur à 43 M€). Les entreprises bénéficiaires doivent, en outre, exister depuis le 20 septembre 2023 au moins et ne pas être en procédure de liquidation judiciaire, mais être inscrite au registre national des entreprises et être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

MÉTIERS

→ LA 4^E ÉDITION DE L'ACCÉLÉRATEUR BOIS EST LANCÉE !

La Direction Générale des Entreprises lance la 4^e édition de l'Accélérateur Bois dans le cadre de France 2030 et avec le concours de BpiFrance et, évidemment, de toute la filière bois.

Ce programme vise à encourager toutes les initiatives qui permettront à la filière d'être au rendez-vous pour relever les enjeux et, pour ce faire, d'accompagner les entreprises prêtes à se structurer pour y répondre.

Une trentaine d'entreprises seront sélectionnées dans le cadre de ce programme « Accélérateur Bois » sur la base de leur potentiel de développement et de leur ambition de croissance.

Pendant 18 mois, les entreprises sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement intensif pour les aider à définir leur business model, les inscrire dans un parcours de formation adapté à leurs objectifs, et les mettre en lien avec les acteurs clés de la filière.

Elles bénéficieront ainsi d'un suivi personnalisé et intégreront un collectif de dirigeants qui auront suivi la même démarche.



L'Accélérateur Bois offre ainsi 16 jours de conseil aux entreprises qui réalisent entre 2 et 10 millions de chiffre d'affaires, 6 jours de formation avec l'école Polytechnique et 6 jours de rencontres filières ainsi que des temps de promotion. Le programme sera lancé le 13 mars 2024 et s'achèvera le 16 juin 2025. [Pour candidater, c'est ici.](#) Et [pour en savoir plus, c'est là.](#)



LES RDV SUR LE SALON DES MAIRES DE FRANCE



La participation de la CAPEB au Salon des Maires de France sur le stand de l'U2P a été l'occasion de plusieurs rendez-vous importants. Le Président Jean-Christophe Repon a ainsi pu échanger avec la Ministre Agnès Pannier-Runacher et évoquer avec elle la question du prix de l'énergie pour les TPE, l'accompagnement à la mobilité et les ZFE, la rénovation énergétique des bâtiments et son financement, la réforme de MaPrimeRénov' et la place des entreprises artisanales du bâtiment dans les rénovations d'ampleur ([tous les détails sur ARTUR](#)). Il a pu ensuite s'entretenir avec la Présidente de l'USH, Emmanuelle Cosse ainsi qu'avec Édouard Philippe.



ANIL

Le Président a rencontré cette semaine Sophie Pantel, Présidente de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement. Une occasion de faire un tour d'horizon avec une organisation qui a une bonne connaissance de la politique locale de l'habitat, des besoins et demandes des

habitants. Beaucoup de CAPEB sont d'ailleurs déjà en lien avec l'ADIL de leur département avec lesquelles elles travaillent occasionnellement sur des thématiques locales.

PARITARISME

Le Président de la CAPEB, accompagné de la 1^{ère} vice-présidente en charge des questions sociales Corine Postel, a reçu les représentants des organisations de salariés CGT, CFDT, UNSA et FO ce mercredi matin pour évoquer les enjeux des négociations et du dialogue social dans le champ des entreprises du bâtiment comptant jusqu'à 10 salariés.

DÉPARTEMENTS DE FRANCE



Le Président Jean-Christophe Repon a pu s'entretenir mercredi avec François Sauvadet, Président du Département de la Côte-d'Or et Président de l'Association Départements de France, en présence du Président du département de l'Aveyron et des élus CAPEB de l'Aveyron, Patrick Bounhol et Jean Lardin. À cette occasion, ont été évoqués la conjoncture immobilière qui pénalise fortement les recettes des départements via les Droits de mutation à titre onéreux, les actions des départements concernant le « Bien vieillir chez soi », l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics (et notamment les collèges par les départements) et la mise en œuvre de la REP dans les territoires ainsi, évidemment, que les relations à renforcer entre les conseils départementaux et les CAPEB départementales.

RÉSEAU

Jean-Christophe Repon présidait le Comité stratégique de suivi du financement des CAPEB régionales auquel participait aussi le vice-président en charge du Réseau Gilles Chatras. Vendredi après-midi, le Président confédéral avait prévu de participer à l'Assemblée générale de la CAPEB Aveyron.

PARLEMENT

Le vice-président de la CAPEB en charge des affaires économiques, David Morales, a été auditionné à l'Assemblée nationale mercredi par le député LR Thibaut Bazin, rapporteur de la proposition de loi visant à prendre des mesures d'urgence face à la crise du logement. Une nouvelle opportunité pour Jean-Christophe Repon de défendre les mesures simples et concrètes que nous proposons pour fluidifier le marché de la rénovation et permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'y contribuer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration confédéral se tenait jeudi pour revenir sur les principaux sujets d'actualité. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

PRESSE

Le Président de la CAPEB a répondu ce vendredi matin aux questions de Zepros qui lance à la fin du mois un nouveau journal exclusivement dédié à la rénovation énergétique. Ce "Zepros Reno" sera diffusé auprès des artisans et PME, ainsi qu'aux agents territoriaux des services techniques des collectivités locales. La vocation de ce journal est de parler de rénovation performante à travers des rubriques qui abordent concrètement les solutions pour accompagner les entrepreneurs à aborder ces marchés. Il était donc naturel que la CAPEB puisse s'exprimer dans ce premier numéro.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

À ses côtés se sont exprimés Josiane Corneloup, députée de Saône et Loire, et Luc Broussy, Président de France Silver Économie.

[Revoir les échanges ici.](#)

La CAPEB est revenue par ailleurs sur la problématique des ZFE qui, si elle a connu une temporisation dans plusieurs métropoles, n'en reste pas moins une réglementation qui s'imposera aux entreprises à court terme. Notre élu confédéral en charge du sujet, Sylvain Fornès, a mis évidence la nécessaire concertation locale à mettre en œuvre à ce sujet compte tenu de l'impact des décisions communales sur l'activité des entreprises.

Il a eu un échange à ce sujet avec Véronique Langlais, Présidente du syndicat de la boucherie de Paris. Une table ronde introduite par une vidéo du Président de la commission Développement durable de l'Assemblée nationale Jean-Marc Zulesi.

[Revoir ici la table ronde.](#)

Enfin, comment ne pas évoquer la difficile mise en place de la REP dans ce lieu où un si grand nombre de Maires étaient présents ? Jean-Yves Labat, ancien administrateur confédéral en charge du sujet pour la CAPEB a fait un point sur les freins au déploiement de cette REP avec Philippe Bolo, député du Maine-et-Loire,

François Demeure Dit Latte, Président de l'OCAB qui chapeaute les 4 éco-organismes agréés pour la REP de la filière bâtiment et Sylviane Oberlé, chargée de la prévention des pollutions pour l'AMF. [Revoir ici ces interventions.](#)

À noter enfin que le Maire de Garindein, artisan du Bâtiment, a apporté son témoignage au sein d'une table ronde sur le thème "artisans, commerçants, professionnels libéraux : pourquoi s'engager dans la vie locale" aux côtés du député de Haute-Savoie Xavier Roseren par ailleurs commerçant et de l'adjoint au Maire de Colombes en charge du développement économique des entreprises et de l'Artisanat.